



Une banque lance le retrait d'argent par SMS

publié le 18/07/2016

Descriptif :

Article Le Hub La Poste : Les clients de cette banque peuvent désormais retirer de l'argent aux distributeurs de leur banque sans carte bancaire.

Les clients de la Caisse d'Épargne peuvent désormais retirer de l'argent aux distributeurs de leur banque sans carte bancaire. Pour utiliser ce service baptisé « Retrait SMS », ils ont juste besoin de posséder un smartphone sur lequel est installée l'application de la Caisse d'Épargne. Pour effectuer un retrait, limité à 300 euros, il leur suffit de se connecter à l'appli, de choisir le compte à débiter et le montant souhaité, puis de confirmer l'opération. Un code à 9 chiffres est alors envoyé par SMS : ce code doit être saisi sur l'un des 7 100 distributeurs de la banque dans les 24 heures qui suivent. Seule contrainte : les clients doivent avoir au préalable associé leur numéro de mobile aux opérations sécurisées depuis leur espace personnel sur le site de la Caisse d'Épargne.

La course à l'innovation pour fidéliser les clients [↗](#)

Solution de dépannage pour les clients en cas d'oubli, de perte ou de vol de leur carte bancaire, le service « Retrait SMS » peut aussi être utile aux parents qui souhaitent donner une somme d'argent à leurs enfants : il suffira de leur transmettre le code. A noter que ce service innovant, qui peut contribuer à fidéliser les clients, n'est pas unique à la Caisse d'Épargne : une solution similaire existe pour les clients du CIC et du Crédit Mutuel, mais elle est limitée à quatre retraits par an.